



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080132

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10313
N/REF : 3/08/2025 0H54 C:002880 I:09885
V/REF : CDE TRAVAUX N°6176 DU 04/06/15

SDC '45/47 Rue Raoul Servant'
C/O SARL JANIN & CIE
49 BOULEVARD DES BROTEAUX
69006 LYON

IMMEUBLE : NOBEL
45/47, RUE RAOUL SERVANT
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N45 - POMPES DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. L-C RACT MADOUX

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES POMPES DE RELEVAGE
2 FOIS PAR AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 156,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2015	Valeur	: 114,3
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur	: 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien des pompes de relevage	2/AN	190,16	190,16



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080132

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	190,16
T.V.A. a 10,00%	19,01
TOTAL T.T.C.En EURO	209,17

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.